



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Préfecture
Cabinet
Direction des sécurités
Bureau de la sécurité publique
et des polices administratives

DEMANDE D'AGREMENT D'UN GARDE PARTICULIER

PIECES A FOURNIR

- commission délivrée au garde particulier (modèle ci-joint) dûment complétée, datée et signée
- arrêté préfectoral reconnaissant l'aptitude technique du garde particulier
ou
- demande d'aptitude (imprimé ci-joint) accompagnée de l'attestation de formation
- formulaire d'incompatibilités (imprimé ci-joint)
- copie de la pièce justificative de l'identité du garde particulier (CNI, passeport)
- copie du permis de chasser et de la validation annuelle
- tout document établissant que le demandeur dispose de droits de propriété ou d'usage sur le territoire que le garde particulier sera chargé de surveiller : titre de propriété, bail, contrat, attestation écrite du propriétaire ayant cédé ses droits etc
- plan sur lequel seront localisés les droits : extrait cadastral, carte IGN, ...
- copie de l'agrément délivré antérieurement au garde particulier.

Pau, le

DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'APTITUDE TECHNIQUE

Je soussigné (e) : M. / Mme
(Nom, prénom, épouse ...)

date et lieu de Naissance :
(département, territoire ou pays)

Adresse :

Code Postal : Ville :

Numéro de Téléphone :

demande la reconnaissance de mon aptitude technique à la fonction de garde particulier

(le cas échéant, préciser la spécialité) :
.....
.....
.....

Fait à le

Signature :

Joindre à votre demande tout document justifiant à l'exercice de l'activité de garde particulier
(Exemple : attestations,...)

Article 7 de l'arrêté du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte
d'agrément :

« les personnes ayant exercé la fonction de garde particulier durant trois années peuvent demander
au préfet du département dans lequel elles ont exercé ces fonctions de leur délivrer un arrêté
reconnaissant leur aptitude technique dans leur spécialité ».